



Saint-Nom-la-Bretèche

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 13 FEVRIER 2014 A 20H30

L'an deux mille quatorze,

Le treize février à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Manuelle WAJSBLAT, Maire

Présents : Mmes WAJSBLAT Manuelle, ALLIBERT Christine, DRAIN Marie-Pierre, ROULOT Patricia, VIALATEL Marie-José, MAZARS-FERRARONE Muriel, BOULAIS Debra, FEHRENBACHER Sylvie, ZIMMERMANN Nathalie, TESTAS Ingrid, PERRIER Claude
MM CHIVOT Philippe, VERGUIN Bertrand, NAGUET Hervé, CHANZY Bertrand, ROUSSET Gérard, SEBAOUN Serge, MERCIER Jacques, POTRAWIAK Philippe, VAURIE André, BACHMANN Michel, DIDIER Bruno, GHEZ Christian

Procurations :

DEBARLE Christophe à WAJSBLAT Manuelle

PEREDA Caroline à ALLIBERT Christine

BAZ Inge à BACHMANN Michel

MARTINEAU Bernard à TESTAS Ingrid

Secrétaire de séance : VERGUIN Bertrand

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du Procès Verbal de la séance du 30 janvier 2014

Le Procès Verbal de la séance du 30 janvier 2014 est approuvé **à l'unanimité.**

B) Décisions de Madame le Maire, en vertu de la délibération du 26 juin 2008 :

N°3 : Mandatement de Maître CASSIN afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du recours déposé contre l'arrêté du Maire en date du 22/11/2013 accordant le Permis de Construire n°078 571 13G0004 délivré à la SARL SAGEAU HOLDING.

C) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les délibérations suivantes :

N° 2014-02/06 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 au Budget Primitif 2014 du service de l'assainissement

DECIDE d'affecter au compte **1068**, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de **341 890,21 €** destinée à la couverture du déficit d'investissement.

INDIQUE que le surplus soit **202 125,44 €** sera inscrit au Budget Primitif à la section de fonctionnement au compte 002.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-02/07 : Adoption du Budget Primitif du service de l'Assainissement – Exercice 2014

ADOPTE selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif du service de l'Assainissement pour l'exercice 2014, pour les montants ci-après :

Section d'exploitation :

Recettes :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
002	Résultat d'exploitation reporté	202 125,44 €	26		1
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	155 000,00 €	26		1
Total des recettes d'exploitation		357 125,44 €			

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
023	Virement à la section d'investissement	176 298,19 €	26		1
011	Charges à caractère général	46 000,00 €	26		1
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00 €	26		1
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	79 100,00 €	26		1
66	Charges Financières	15 727,25 €	26		1
Total des dépenses d'exploitation		357 125,44 €			

Section d'investissement :

Recettes :

Chap.	Libellé	RAR	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
021	Virement de la section d'exploitation	- €	176 298,19 €	26		1
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	79 100,00 €	26		1
10	Dotations, Fonds divers et réserves	- €	343 990,21 €	26		1
Total des recettes d'investissement		- €	599 388,40 €			

Dépenses :

Chap.	Libellé	RAR	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst .
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	154 313,96 €	26		1
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	45 000,00 €	26		1
20	Immobilisations incorporelles	1 224,71 €	25 000,00 €	26		1
23	Immobilisations en cours	186 351,54 €	187 498,19 €	26		1
Sous-total		187 576,25 €	411 812,15 €			
Total des dépenses d'investissement		599 388,40 €				

N° 2014-02/08 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 au Budget Primitif 2014 de la commune

DECIDE d'affecter au compte **1068**, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de **1 234 844,98 €** destinée à la couverture du déficit d'investissement.

INDIQUE que le surplus soit **494 072,21 €** sera inscrit au Budget Primitif à la section de fonctionnement au compte 002.

Vote à 20 voix pour et 7 abstentions.

N° 2014-02/09 : Adoption du Budget Primitif de la Ville – Exercice 2014

ADOpte selon les votes présentés ci-après, le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2014, pour les montants ci-après :

Section de fonctionnement :**Recettes :**

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
002	Résultat de fonctionnement reporté	494 072,21 €	20		7
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	20		7
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	60 000,00 €	20		7
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	729 270,00 €	20		7
73	Impôts et taxes	4 973 915,00 €	20		7
74	Dotations, subventions et participations	1 012 300,00 €	20		7
75	Autres produits de gestion courante	149 800,00 €	20		7
Total des recettes de fonctionnement		7 429 357,21 €			

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2014	Vote pour	Vote contre	Abst.
011	Charges à caractère général	2 461 600,00 €	20		7
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 990 650,00 €	20		7
014	Atténuation de produits	1 292 578,00 €	20		7
023	Virement à la section d'investissement	886 021,73 €	20		7
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	154 000,00 €	20		7
65	Autres charges de gestion courante	583 400,00 €	20		7
66	Charges financières	61 107,48 €	20		7
Total des dépenses de fonctionnement		7 429 357,21 €			

Section d'investissement :**Recettes :**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	76 047,89 €	20	7	
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	886 021,73 €	20	7	
024	Produits de cessions	- €	3 600 000,00 €	20	7	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	- €	154 000,00 €	20	7	
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	1 644 844,98 €	20	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	800 000,00 €	20	7	
45	Comptabilité distincte rattachée	- €	164 250,00 €	20	7	
Total des recettes votées par chapitre		- €	7 325 164,60 €			
Opé.	Libellé	Restes à réaliser	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
502	Ecole Elémentaire	6 534,00 €	- €	20	7	
503	Ecole Maternelle	3 582,00 €	- €	20	7	
517	Voirie - hydrants	37 428,02 €	- €	20	7	
520	Complexe Sportif	- €	715 249,50 €	20	7	
Total des recettes votées par opération		47 544,02 €	715 249,50 €			
Total Général Recettes Investissement		8 087 958,12 €				

Dépenses :

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Proposition BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	60 000,00 €	20	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	2 335 000,00 €	20	7	
20	Immobilisations incorporelles	- €	5 000,00 €	20	7	
45	Comptabilité distincte rattachée	- €	164 250,00 €	20	7	
Total dépenses votées par chapitre		- €	2 564 250,00 €			
Opération	Libellé	RAR	Proposition BP 2014	20	7	
501	Mairie	29 653,98 €	13 490,00 €	20	7	
502	Ecole Elémentaire	22 742,47 €	51 750,00 €	20	7	
503	Ecole Maternelle	1 739,22 €	45 550,00 €	20	7	
504	Restaurant scolaire	2 339,38 €	27 700,00 €	20	7	
505	Eglise	- €	4 200,00 €	20	7	
506	Logements communaux	11 350,12 €	5 700,00 €	20	7	
507	Ateliers municipaux	562,12 €	27 460,00 €	20	7	
508	Bibliothèque	- €	5 200,00 €	20	7	
509	Espace Culturel J.K.M.	133 590,29 €	53 350,00 €	20	7	
510	Equipements sportifs	3 588,93 €	5 160,07 €	20	7	
511	Centre Village	2 109,74 €	- €	20	7	
512	Construct. et install. d'un centre multi accueil	1 105,10 €	13 700,00 €	20	7	
515	Presbytère	- €	10 000,00 €	20	7	
516	Sécurité	2 703,78 €	- €	20	7	
517	Voirie - hydrants	252 317,63 €	413 811,16 €	20	7	
519	Espace Jeunes	2 714,37 €	3 200,00 €	20	7	
520	Complexe Sportif	825 916,19 €	3 485 000,00 €	20	7	
528	Réorganisation et restructuration du site scolaire	1 306,26 €	- €	20	7	
534	P.A.C. (Gendarmerie)	64 697,31 €	- €	20	7	
Total des dépenses votées par opération		1 358 436,89 €	4 165 271,23 €			
Total Général Dépenses Investissement		8 087 958,12 €				

N° 2014-02/10 : Tarifs des droits de place sur les marchés à compter du 1^{er} mars 2014 (emplacement pour camions de vente ambulante)

DECIDE de maintenir pour 2014 les tarifs des droits de place sur les marchés (emplacement pour camions de vente ambulante) à leur niveau de 2013, soit :

- Abonnés – le mètre linéaire : 3,07 €
- Non abonnés – le mètre linéaire : 5,12 €

Vote à l'unanimité.

N° 2014-02/11 : Tarifs des droits d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2014

DECIDE de maintenir les tarifs de droits d'occupation du domaine public à leur niveau de 2013, soit

- Terrasse découverte : 37,12 € /m² par an
- Terrasse couverte : 69,88 € /m² par an

Vote à l'unanimité.

N° 2014-02/12 : Montant de la redevance Assainissement - Exercice 2014

DECIDE de maintenir pour l'exercice 2014 le montant de la redevance assainissement à 0,563 € /m³.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-02/13 : Institution et revalorisation des loyers des logements communaux à compter du 1^{er} mars 2014

DECIDE de la revalorisation des redevances et/ou loyers des logements communaux au 1^{er} mars 2014 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Logements :

28 Rue Charles de Gaulle	F3	321,00 €
30 Rue Charles de Gaulle	F2	204,00 €
9 Route des Deux Croix	F3	279,00 €
9 Route des Deux Croix	F3	279,00 €
4 Chemin de l'Abreuvoir	F2	252,00 €
6 Rue du Clos de la Motte	F3	279,00 €
1 place Henri Hamel	F5	553,00 €
3 Place Henri Hamel	F2	234,00 €
4 Place de l'Europe	F4	349,00 €
*10 Route de Saint Germain N°1	F2	416,00 €
10 Route de Saint Germain N°2	F3	427,00 €
10 Route de Saint Germain N°3	F2	333,00 €
10 Route de Saint Germain N°4	F5	497,00 €
10 Route de Saint Germain N°5	F4	442,00 €
10 Route de Saint Germain N°6	F1	277,00 €

* Logement loué suivant les dispositions de la loi 89-462 du 6 juillet 1989

DECIDE de fixer le montant des redevances au 1^{er} mars 2014 des logements communaux pour lesquels aucun montant n'a jamais été fixé comme suit :

Logements :

9 Route des Deux Croix	F4	368,00 €
4 Chemin de l'Abreuvoir	F3	377,00 €
6 Rue du Clos de la Motte	F4	307,00 €

Vote à l'unanimité.

N° 2014-02/14 : Répartition des Subventions communales aux associations – Exercice 2014

DECIDE d'allouer pour l'année 2014, les subventions communales pour un montant total de **214 025 €** selon la répartition ci-après :

ASSOCIATION	Subvention 2013	Propositions BP 2014	Vote Pour	Vote Contre	Abst.
USSNB Section ESCRIME	3 000,00 €	3 500,00 €	27		
EESN Football	2 000,00 €	2 000,00 €	27		
CONSERVATOIRE	130 000,00 €	136 000,00 €	27		
MLC Activités	51 000,00 €	54 000,00 €	26		1
AMIS DE ST NOM LA BRETECHE	4 500,00 €	- €	-	-	-
AVF	500,00 €	500,00 €	27		
LE TEMPS DES LOISIRS	2 500,00 €	2 500,00 €	26		1
AID ASSO	4 000,00 €	4 000,00 €	27		
SCOUTS	1 000,00 €	1 000,00 €	27		
SCOUTS UNITAIRES	1 000,00 €	1 000,00 €	26		1
SOUVENIR Français	500,00 €	520,00 €	27		
UNC	900,00 €	1 700,00 €	26		1
Reg'art	300,00 €	300,00 €	27		
ACE	3 228,00 €	3 228,00 €	27		
COMITE DE JUMELAGE	3 764,00 €	3 777,00 €	27		
TOTAL GENERAL	208 192,00 €	214 025,00 €			

DIT que le solde soit 975 € pourra être attribué en cours d'année.

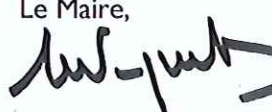
D) Questions diverses

La séance prend fin à 21h55

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 14 février 2014

Affiché le 13 février 2014

Le Maire,



Manuelle WAJSBLAT

